

# 22ème Open Catalan® de Tennis de table

Dimanche 3 Mai 2026

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le **CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE** organise le Dimanche 3 Mai 2026, le **22ème Open Catalan® de Tennis de Table**, Tournoi National homologué.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 20 tables, au **Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350)**.

Les finalistes, demi-finalistes seront récompensés en chèques, espèces et divers lots.

La salle sera accessible :           le Samedi 2 Mai 2026 de 14h00 à 20h00;  
  Le Dimanche 3 Mai 2026 dès 07h30.

La participation à ce tournoi est soumise à l'engagement préalable au moyen de la fiche d'inscription à retourner avant la date limite requise. Aucune inscription ne sera prise en considération après la date limite fixée.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT en fin de saison, le tournoi étant homologué.

## RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

**Article 1 :** Le Tournoi est organisé par le CANOHES TOULOUGES TENNIS de TABLE, Club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, sous le numéro 11 66 0001.

**Article 2 :** Homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table sous le numéro **/2025-B** cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés(ées) - licences traditionnelles - en règle avec la FFTT. Précision : pour pouvoir accéder à la table de jeu, il faut soit une licence avec la mention « certificat médical présenté », soit un certificat médical à présenter au Juge Arbitre de l'épreuve.

**Article 3 :** Le juge arbitre de l'épreuve sera Stéphane LEGRAND (JA3).  
Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait stricte application des règlements de cette dernière (notamment en matière de revêtements et de collage).

**Article 4 :** Le tirage au sort aura lieu le samedi 2 Mai 2026 à 12h00, au Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350).

**Article 5 :** Tous les tableaux se jouent en poule de trois, **2 qualifiés par poules**, suivies de tableaux à élimination directe.

**Article 6** : Les tableaux suivants seront organisés :

Tableau	Points	Catégorie	Nombre max d'inscrits
A	500 à 699	5 à 6	60
B	500 à 899	5 à 8	60
C	700 à 1099	7 à 10	60
D	900 à 1399	9 à 13	60
E	1100 à 1699	11 à 16	60
F	1400 à non n°	14 à non n°	24
G		Toutes séries	60
H		Toutes séries Dames	24
I	500 à 899	Jeune (jusqu'à cadet 2 inclus) limite à 899pts	24
J		HANDICAP (TABLEAU HORS HOMOLOGATION)	64

*NB. Le nombre d'inscriptions par tableaux est limité.*

**Article 6 bis** : La tableau handicap (non homologué) se joue en tableau à élimination directe. Chaque partie du tableau Handicap, se déroule en une manche de 33 points avec 2 points d'écart par classement (écart maxi 24 points).

Pour les numérotés :

n°1 à 150 assimilé classement 25 / n°151 à 300 assimilé classement 24 / n°301 à 600 assimilé classement 23 / n°601 à 800 assimilé classement 22 / n°801 à 1000 assimilé classement 21 / Pour les participants classés de 5 à 7 : assimilé classement 7

**Article 7** : Horaire Général du début des tableaux :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
14h30	8h30	12h30	9h30	13h30	10h30	11h30	16h30	10h30	15h30

**Article 8** :

Ce tournoi sera doté en chèques, lots et coupes, pour une valeur de 2700 Euros.

**Article 9** : La tenue sportive réglementaire sera exigée. Les **balles de compétition \*\*\*** ne seront pas fournies par l'organisateur et resteront à la charge des concurrents.

**Article 10** : Les parties se joueront toutes au meilleur des cinq manches.

**Article 11** : La compétition sera informatisée ; les joueurs doivent se conformer aux horaires qui leurs seront communiqués au début de la compétition.

Les participants devront se tenir à la disposition du Juge Arbitre : tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom, sera déclaré forfait (1 appel).

**Article 12** : Les vainqueurs auront à charge de ramener à la table d'arbitrage le résultat de la partie qu'ils viendront de disputer. Les perdants seront appelés à arbitrer une partie du tour suivant. Tout manquement à ces dispositions entraînerait, pour le ou les fautifs, l'exclusion des autres tableaux dans lesquels ils seraient encore en compétition.

**Article 13** : Les droits d'inscription sont fixés par le club pour les tableaux du dimanche :

**(3 max et possibilité de rajouter si éliminé le jour J)**

<b>1 tableau</b>	<b>⇒</b>	<b>8 Euros</b>
<b>2 tableaux</b>	<b>⇒</b>	<b>15 Euros</b>
<b>3 tableaux</b>	<b>⇒</b>	<b>20 Euros</b>
<b>4 tableaux</b>	<b>⇒</b>	<b>25 Euros</b>
<b>5 tableaux</b>	<b>⇒</b>	<b>30 Euros</b>

**Article 14** : Les engagements, accompagnés de leur règlement (chèque libellé à l'ordre de Canohès-Toulouges Tennis de Table) devront parvenir, sur le formulaire ci-joint à l'adresse suivante :

CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE

Monsieur Christophe GOUPIL– 10 rue de Pasteur - 66270 LE SOLER

Possibilité d'inscription **jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> Mai 2026 dernière limite fixée à 12h00** par téléphone ou par mail auprès de :

Monsieur Christophe GOUPIL au 06.62.64.13.96 / [cttt66@gmail.com](mailto:cttt66@gmail.com)

Inscription en ligne :

<https://forms.gle/y8Lotw7pGe7wBSnV6>

Toute personne inscrite par téléphone, qui ne se présenterait pas le jour du tournoi, se verra exiger le règlement du ou des tableaux dans lesquels elle se serait engagée.

## **Article 15 : Gains et récompenses de l'Open Catalan® 2026.**

Dans tous les tableaux, les Vainqueurs, Finalistes et Demi-finalistes seront récompensés :

Tableau	Points	Catégorie	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
A	500 à 699	5 à 6	100 €	50 €	25 €	
B	500 à 899	5 à 8	100 €	50 €	25 €	
C	700 à 1099	7 à 10	100 €	50 €	25 €	
D	900 à 1399	9 à 13	100 €	50 €	25 €	
E	1100 à 1699	11 à 16	100 €	50 €	25 €	
F	1400 à non n°	14 à non n°	80 €	40 €	20 €	
G		Toutes séries	300 €	150 €	100 €	50 €
H		Toutes séries Dames	80 €	40 €	20 €	
I	500 à 899	Jeune (jusqu'à cadet 2 inclus) limite à 899pts	coupe	coupe	coupe	
J		handicap	150 €	75 €	50 €	

*NB. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en cas de participation insuffisante.*

Le **Trophée de l'Open Catalan®** sera acquis par le joueur ayant remporté le tableau « Toute Séries » 3 fois, consécutivement ou non ; un trophée étant acquis définitivement les autres années.

Le « **Challenge Jean François ESCANDE** » récompensera le club présentant le plus grand nombre d'engagés (le CTTT, club organisateur étant hors concours).

### **Autres Prix individuels :**

- le « **Grand Prix de la Ville de Toulouges** » récompensera le plus jeune des compétiteurs inscrits ;
- le « **Grand Prix de la Ville de Canohès** » récompensera le doyen des compétiteurs inscrits ;

**Article 16** : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Une buvette (croissanterie, boissons chaudes et froides, grillades...) fonctionnera toute la journée.

**Article 17** : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, en particulier si « il ne regroupe pas au moins 16 participants ».

**Article 18** : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 19** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte.

**Article 20** : « En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV, 202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

**Article 21** : Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.